



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

engrais

Question écrite n° 52395

Texte de la question

Le programme gouvernemental d'actions en faveur de la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires, finalisé le 1er août dernier, prévoit des actions nationales et des actions à conduire dans le cadre des groupes régionaux à la demande des préfets, en général par les services de la protection des végétaux. Pour autant, les chambres d'agriculture, qui sont membres des groupes régionaux « phytosanitaires », ne semblent faire l'objet d'aucune disposition visant à mieux les associer à ce programme d'actions, compte tenu de leur statut d'établissement public et de leur rôle de coordination des programmes de développement. M. Pierre Hellier souhaite rappeler à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche l'expérience acquise par les chambres d'agriculture, notamment à travers l'opération Phyto-mieux et lui demande donc de bien vouloir préciser si des mesures peuvent être envisagées pour marquer davantage, dans le plan proposé, le rôle de développement assuré par la profession et coordonné par les chambres d'agriculture.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a rendu public le 24 août 2000 le programme d'actions en faveur de la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires. Dans ce programme, les groupes régionaux sont invités à élargir le cercle de leurs interlocuteurs. Aussi les représentants des chambres d'agriculture départementales et régionales ainsi que le représentant du comité régional Phytomieux y sont-ils cités comme des interlocuteurs privilégiés. Le ministre de l'agriculture et de la pêche souhaite que les opérations Phytomieux s'intègrent dans les volets techniques des groupes régionaux pour une meilleure coordination des actions de reconquête de la qualité de l'environnement. En effet, les chambres d'agriculture ont un rôle moteur à jouer aussi bien en matière de diagnostics d'exploitations qu'au niveau des plans d'actions. Les efforts demandés à l'agriculteur seront d'autant mieux acceptés par celui-ci que les décisions des groupes régionaux seront relayées par les conseillers des chambres d'agriculture. Le ministère de l'agriculture et de la pêche est partie prenante dans le lancement d'une communication au grand public, via internet, valorisant les actions locales les plus marquantes menées dans le cadre de Phytomieux.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Hellier](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52395

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 octobre 2000, page 5836

Réponse publiée le : 22 janvier 2001, page 425